

Mercredi 27 Janvier 2016 - n°71

**Événement** - Revitaliser les centres villes : une nécessité

**Economie** - Observatoire de la biodiversité végétale en ville : la synthèse disponible

**Finances** - Expérimentation sur la certification des comptes publics locaux : les villes de France également attendues

**Education - Emploi** - Le service civique encouragé pour les collectivités

**Europe - Finances** - Publication du DUME pour les marchés publics

**Economie** - Culture dans les territoires : Assises territoriales, pactes culturels et prix culturels

**Sport** - Construire le sport de demain

**Energie** - Lancement officiel de l'expérimentation du chèque énergie

**Economie** - S'inscrire aux Rencontres EcoJardin 2016

## EVÉNEMENT



### Revitaliser les centres villes : une nécessité

Les Villes de France constituent un atout irremplaçable pour faire obstacle aux fractures territoriales qui se creusent entre les métropoles et les territoires ruraux. Elles offrent aussi une alternative intéressante à l'étalement urbain qui se déploie autour des métropoles, et qui se traduit par des coûts sociaux considérables (temps perdu, pollutions, santé publique, gaspillage foncier). Elles disposent en outre d'un potentiel résidentiel (patrimoine immobilier disponible, qualité de vie, prix modérés, liaisons ferrées) qui reste largement sous utilisé.

Le dynamisme de ces villes repose pourtant en grande partie sur l'attractivité de leur centre-ville.

Devant ces constats, le thème de la revitalisation des cœurs de villes s'est imposé pour les prochains **Rendez-vous de l'intelligence locale organisés, qui auront lieu le mardi 15 mars 2016 à Paris : « Faire battre le cœur des villes »**

Villes de France souhaite faire un point sur les leviers de l'attractivité, qui touchent tous les champs de la vie urbaine (commerce, mobilité, offre résidentielle, vie culturelle...), mais aussi sur la mobilisation indispensable de tous les acteurs (économiques, institutionnels, associatifs, résidentiels...).

[Programme](#) et [Inscription en ligne](#)

## ECONOMIE



### Observatoire de la biodiversité végétale en ville : la synthèse disponible

L'association « Pacte pour le Jardin », CDC Biodiversité, Ecocert et Villes de France, sont à l'origine de cet Observatoire inédit. Les résultats de l'enquête mettent en évidence l'évolution en cours dans la manière dont les villes travaillent à préserver la biodiversité végétale. Villes de France met à la disposition de ses adhérents cette semaine une synthèse de présentation des résultats qui avaient été présentés au public en novembre dernier à l'Hôtel de Ville de Paris.

Exclusivement consacrée à la biodiversité végétale en milieu urbain, cette première enquête poursuivait les objectifs suivants :

- collecter auprès des villes de France de plus de 10 000 habitants et des EPCI des données qualitatives sur les pratiques de préservation et de développement de la biodiversité végétale en milieu urbain ;
- collecter des données quantitatives élémentaires sur les surfaces urbaines végétalisées (publiques et privées) ;
- restituer et partager les résultats de cette première enquête auprès des partenaires de l'Observatoire, des villes et EPCI ayant participé à l'enquête et de toute partie prenante concernée ;
- effectuer un premier retour d'expérience afin de préparer les étapes ultérieures de mise en place progressive en 2016 et 2017 de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville.

Ces résultats confirment l'évolution engagée vers une gestion des espaces verts urbains de plus en plus tournée vers la préservation et le développement de la biodiversité végétale en ville. Les résultats de la première enquête de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville ont été apportés grâce à 95 collectivités de taille et situation très diverses.

La population totale des communes et EPCI interrogés, entre mai et juillet 2015, est de 8 425 148 habitants.

- Pour lire le [document de synthèse](#).
- Pour consulter les [résultats complets de l'Observatoire](#).

## FINANCES

### Expérimentation sur la certification des comptes publics locaux : les villes de France également attendues

Les collectivités territoriales constituent une part importante des administrations publiques et de leurs finances. Face aux mutations de l'environnement économique, elles doivent fournir une information financière fiable.

La fiabilité des comptes est progressivement devenue un facteur clé de la gouvernance des finances publiques, consacrée en 2008 par l'article 47-2 de la Constitution, qui a étendu à l'ensemble des administrations publiques les principes de sincérité, de régularité et d'image fidèle. La directive communautaire 2011/85 du 8 novembre 2011 relative aux cadres budgétaires des États membres renforce les obligations de compte rendu et d'audit indépendant des comptabilités publiques, notamment des administrations locales.

Dans ce contexte, la loi NOTRe prévoit dans son article 110, une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements, et elle confie la conduite de cette expérimentation à la Cour des comptes, en liaison avec les chambres régionales des comptes.

Dans cette perspective, un appel à projet vient d'être lancé par la rue Cambon, en lien avec la DGCL et la DGFIP. Tout comme les collectivités les plus importantes (métropoles, départements et régions), les villes de France sont également appelées à adhérer à cette démarche de certification, avec l'expérimentation qui est aujourd'hui proposée par la Cour des Comptes. Elles disposent jusqu'à la fin de ce premier semestre 2016 pour se faire connaître.

[Télécharger le dossier de candidature](#)

[Télécharger le déroulé de l'expérimentation](#)

## EDUCATION - EMPLOI



### Le service civique encouragé pour les collectivités

Afin de développer des missions de service civique, les collectivités pourront s'appuyer sur l'Agence du service civique, dont les missions ont été élargies par [arrêté du 30 décembre 2015](#) et qui deviendra le « *Haut Commissariat à l'engagement* », ainsi que sur le CNFPT qui apportera des ressources méthodologiques, dont le guide "*Service civique et collectivité : mode d'emploi*".

#### Une obligation à termes et une campagne de formation

Avec un budget évoluant de 300 millions à plus d'un milliard en 2018, le dispositif pourrait faire l'objet d'une obligation pour les collectivités notamment, sous l'autorité du Premier ministre, comme l'a annoncé le président de la République lors de ses vœux à la Jeunesse, ainsi que d'un système de quotas. La question du financement des missions devra être reposée pour les collectivités, cette hausse du budget pouvant être insuffisante à couvrir les coûts. Une quarantaine de conférences seront menées par le CNFPT à travers les territoires, lors de ce semestre. Le 2 février, à Châlons-en-Champagne, la première conférence abordera le cadre juridique, les types de missions et les avantages du service civique pour les collectivités et les volontaires.

Villes de France collabore également avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports et prévoit un dispositif d'information sur le service civique pour ses collectivités adhérentes.

## EUROPE - FINANCES



### Publication du DUME pour les marchés publics

Publié début janvier et entrant en vigueur le 26 janvier, le [Document unique de marché européen](#) a pour objectif une rationalisation des procédures de marchés publics. Ce [formulaire type](#) est utile pour les marchés publics proposés par les collectivités car il simplifie les candidatures pour les entreprises en limitant le nombre de pièces à fournir. Entièrement dématérialisé, le DUME est obligatoire pour les procédures formalisées et pourra être utilisé par les États membres en version papier jusqu'au 18 avril 2018.

La principale révolution porte sur la standardisation des formulaires à compléter par les entreprises en Europe.

Il revient à la France de choisir si le DUME s'appliquera aux marchés avec des montants inférieurs aux seuils européens ainsi qu'aux concessions.

## ECONOMIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Culture dans les territoires : Assises territoriales, pactes culturels et prix culturels

En ce début d'année, la ministre a annoncé des Assises territoriales de la culture au printemps 2016 à mettre en place en partenariat avec les collectivités locales afin de rassembler les parties prenantes de la culture dans les territoires. Le prochain Conseil des collectivités territoriales pour le développement de la culture, auquel participe Villes de France, abordera ce sujet. Le ministère s'appuie par ailleurs sur le dispositif des pactes culturels pour réaffirmer son engagement auprès des territoires, avec 60 pactes culturels actuellement signés et une volonté d'étendre notamment aux autres échelons de collectivités. La mobilisation locale pour la culture peut en outre se fédérer autour de prix.

### **Prix culturels : monuments historiques, littérature...**

Plus que quelques jours pour déposer les candidatures dans le cadre du Prix de l'audace artistique et culturelle qui permet de distinguer un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture. Les partenaires ont jusqu'au 29 janvier. Organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le

ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec la fondation Culture & Diversité, ce prix est attribué à un trinôme "établissement scolaire - partenaire culturel - collectivité territoriale".

Le journal Charlie Hebdo a créé un prix littéraire destinée aux 12-22 ans afin de récompenser le style littéraire et l'humour des jeunes écrivains. Ces derniers pourront écrire leurs textes de fin février à fin avril.

La Fondation des Monuments Historiques lance un appel à projets pour les propriétaires de monuments historiques inscrits ou classés, avec un soutien financier à la clé. Les candidatures pourront être déposées avant le 31 mars 2016.

[Pour en savoir plus.](#)

## SPORT



Where Sport  
Inspires Society

Paris 14-15 mars 2016

### Construire le sport de demain

Pour sa sixième édition, le Forum City Events se réunira les 14 et 15 mars 2016 à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France. Ce forum est une plateforme internationale qui permet à l'ensemble des acteurs de se rencontrer pour imaginer et développer les leviers de croissance du marché

dynamique du sport.

Des acteurs de tous horizons (fédérations, villes, entreprises, prestataires, organisateurs d'événements, médias) se réunissent pour échanger autour de thématiques relatives à l'événementiel sportif, mais aussi pour nouer des relations durables et favoriser le développement des événements sportifs de toutes tailles.

En amont, City Events met également à disposition des acteurs une plateforme en ligne, qui leur permet de rentrer en contact avec les participants.

Pour consulter le programme des conférences : <http://www.cityevents-sport.com/city-events/programme-2016>.

Une offre dédiée aux villes et à leurs représentants:

**1 invitation offerte par délégation**, ainsi qu'une **remise de 40% sur chacune** des autres accréditations. Pour bénéficier de cette offre, contacter : [\[email protected\]](mailto:[email protected])

+33 (0)4 78 17 61 89

## ENERGIE



### Lancement officiel de l'expérimentation du chèque énergie

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a rendu public le 22 janvier au cours d'une conférence de presse les modalités d'organisation de l'expérimentation du chèque énergie. La création d'un chèque énergie permet pour un ménage d'avoir une aide pour payer les factures d'énergie. Le projet de décret décrivant les modalités de l'expérimentation du chèque énergie a été examiné par le Conseil supérieur de l'énergie le 26 janvier.

#### **Intérêt du dispositif : aider les ménages modestes**

Ce dispositif s'adresse en priorité aux ménages disposant de revenus modestes. Le chèque énergie devrait être attribué sur la base d'un critère fiscal unique, en tenant compte du niveau de revenus et de la composition des ménages. Il permettra aux ménages bénéficiaires de régler leur facture d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz naturel, GPL, fioul, bois...). **L'application de la loi de transition énergétique**

L'article 201 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place d'un chèque énergie, afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique. Selon les données affichées par le ministère, « *ce chèque énergie va bénéficier à environ 4 millions de ménages, contre 3 millions pour les tarifs sociaux actuels* » et de « *de se doter d'un dispositif plus équitable que le système actuel des tarifs sociaux* ». Le chèque énergie doit « *bénéficier de la même façon à l'ensemble des ménages en situation de précarité, quelle que soit leur énergie de chauffage* » **Montant variable en fonction du revenu**

Le montant moyen du chèque énergie va varier en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes

qui compose le foyer. La valeur moyenne sera de l'ordre de 150 euros par an. Le chèque énergie pourra être utilisé pour le paiement d'une dépense de fourniture d'énergie liée au logement (électricité, gaz naturel, GPL, fioul, bois...), des charges locatives auprès d'un bailleur social, d'une redevance en logement-foyer, ou pour le paiement d'une dépense liée à des travaux de rénovation énergétique du logement, lorsqu'elle entre dans les critères du crédit d'impôt transition énergétique. **Gestion par un établissement public**

Le dispositif du chèque énergie sera géré par un établissement public, l'Agence de services et de paiement (ASP). Outre ses missions relatives à l'émission, à l'envoi, et au remboursement des chèques, l'ASP mettra en place un dispositif d'assistance qui aura également pour objet de traiter des réclamations. **« Echantillon de départements »**  
Le chèque énergie sera mis en œuvre progressivement dans le cadre d'une expérimentation sur plusieurs territoires, avant sa généralisation. L'objectif est de disposer d'un échantillon de départements « urbains » et « ruraux » permettant d'évaluer l'utilisation du chèque en fonction des différents modes de chauffage, et avec un objectif d'émission de l'ordre de 150 000 à 200 000 chèques énergie en phase expérimentale. C'est pourquoi, ont été retenus les départements de l'Ardèche, Aveyron et Côtes d'Armor. Un quatrième département urbain sera intégré dans l'expérimentation. En [savoir plus](#).

## ECONOMIE



### S'inscrire aux Rencontres EcoJardin 2016

Depuis 2012, 303 sites répartis sur 17 régions métropolitaines ont obtenu la labellisation EcoJardin, référence de gestion écologique des espaces verts. Créé à l'initiative de neuf villes françaises avec d'autres maîtres d'ouvrages et partenaires techniques sous l'égide de Plante & Cité, le label EcoJardin vise à encourager en ville l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement. Ce label valorise le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts et sensibilise les usagers aux problématiques du développement

durable ainsi qu'aux pratiques écologiques des espaces verts. L'année 2015 a vu apparaître les premiers renouvellements des sites labellisés en 2012 pour 3 ans. Vingt-et-un espaces ont ainsi vu leur labellisation renouvelée pour trois années supplémentaires et confirment l'intérêt du dispositif dans la durée. Tous les gestionnaires ont amélioré leurs pratiques dans les différents domaines du label, progressant sur les points faibles identifiés lors du premier audit. Afin de valoriser les actions mises en place par les structures labellisées et remettre les labels 2015, Natureparif et Plante & Cité ont le plaisir d'inviter à participer les personnes intéressées aux Journées de valorisation et d'échanges sur les pratiques de gestion écologique sur les sites labellisés EcoJardin le mercredi 10 février 2016, de 14h à 17h et le jeudi 11 février 2016, de 10h à 17h (Halle Pajol, Auberge de Jeunesse Yves Robert, Paris Esplanade Nathalie Sarraute face au 47 Rue Pajol, Paris 18<sup>ème</sup>). Entrée libre dans la limite des places disponibles, mais préinscription indispensable [via ce formulaire](#).

## AGENDA

**Mercredi 3 février 2016** - Paris

Commission des finances (réservé aux adhérents)

**Judi 25 février 2016** - Paris

Commission numérique (réservé aux adhérents)

**Mardi 15 mars 2016** - Paris

Rendez-vous de l'intelligence locale : *"Faire battre les coeurs de villes"*

**Judi 23 et vendredi 24 juin 2016** - Beauvais

Congrès annuel de Villes de France

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi